



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2026

Ordre du jour

- **Installation du conseil municipal**
- **DEL027-26** Élection du maire
- **DEL028-26** Détermination du nombre d'adjoints au maire
- **DEL029-26** Élection des adjoints au maire
- **Lecture et remise d'une copie de la charte de l'élu local** : L'article L2121-7 du Code général des collectivités territoriales prévoit que « lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le maire donne lecture de la charte de l'élu local mentionnée à l'article L. 1111-12». Une copie de la charte de l'élu local sera remise au conseillers municipaux.